L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux, No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MERCREDI 18 DÉCEMBRE, 1878.

La Conférence Franco-Américaine

AUX CHAMPS-ELYSÉES.

Le 1er décembre, ainsi que le câble l'a annoncé, a eu lieu une grande réunion en faveur du traité de commerce entre la France et les Etats-Unis. La réunion était annoncée pour une heure et demie. A cette heure-là, la salle était déjà comble, et quelques minutes plus tard, on fermait les portes aux centaines de personnes qui, leurs billets à la main, cherchaient inutilement à pénétrer dans l'enceinte. En l'absence de M. Ménier, président du comité, qui était indisposé, M. Foucher de Careil, sénateur, qui a occupé le fauteuil de la présidence. Il avait à sa droite M. Wilson, député, et M. Laboulaye, sénateur, et à sa gauche, M. Fenton, ex-sénateur de New-York, et M. Ernest Brulatour, secrétaire général du comité. Dans l'assistance, derrière le bureau, on remarquait le général Noyes, ministre des Etats-Unis, et ses secrétaires de légation, MM. Hitt et Vignaud, ainsi que les gouverneurs MM. Fairchild et Babcock. La chambre des députés est représentée par MM. Gatineau, Jozon, Godin, de Gasté, Robert de Massy, Boissy-d'Anglas, Dubois, Bernier, Gastu, Labadié, Danelle-Bernardin, Duclaud, Bamberger, et le sénat par MM. Valentin, Labiche, Garnier, Claude, Dauphinot, Cordon, Adam, Desmazes, de Parieu, Toupet-des-Vignes, Trubert, Henri Martin.

Le président ouvre la séance par la lecture de la lettre suivante de M. Teisserenc de Bort :

"Un empêchement qui vient de me survenir me prive du plaisir d'accepter la présidence d'honneur de la réunion que le comité franco-américain avait bien voulu m'offrir ; mais, présent ou absent, je reste toujours très sympathique à toute les efforts qui peuvent être faits pour resserrer les liens d'amitié qui existent entre les deux grandes Républiques des deux mondes, et pour établir leurs relations commerciales sur la base d'une juste réciprocité."

Il fallait d'abord expliquer à cet auditoire pourquoi on l'avait convoqué. M. Foucher de Careil l'a fait dans une allocution fréquemment applaudie. M. Foucher de Careil a visité les Etats-Unis, et il a l'habitude autant que le goût de ces séances qu'il préside avec bonne grâce et présence d'esprit. Il a rappelé les vieux sentiments d'amitié qui existent depuis tantôt un siècle entre la France et les Etats-Unis. Mais il ne s'agit pas seulement des sentiments ; les intérêts des deux peuples les portent aujourd'hui à s'entendre et à s'unir sur le terrain économique. C'est à ce rapprochement que travaille le comité franco-américain, et le procédé dont il use diffère singulièrement de la voie suivie par l'empire pour la conclusion des traités de commerce de 1860. Quel contraste ! D'un côté ce fut l'œuvre tenue secrète de deux ou trois négociateurs. Nous au contraire, a dit M. Foucher de Careil, nous vous empruntons, messieurs les Américains, votre manière de préparer les grandes solutions. A votre exemple, nous avons posé la question dans la presse, nous la développons dans des meetings, nous la porterons ensuite dans le parlement.

Le président devait exposer la situation économique des Etats-Unis ; mais il ne convenait pas d'y insister, et il s'est borné à des allusions à cette crise funeste qui afflige depuis 1873 les Etats de l'Union. Elle a pour cause le système de protection à outrance adopté après la guerre de la sécession. Le peuple américain a voulu alors n'être plus tributaire des industries européennes. Il a tenu à avoir une industrie nationale, capable de suffire au marché intérieur ; il y a réussi ; mais à quel prix ? Il a élevé entre lui et l'Europe comme une muraille de douanes. Par des tarifs exorbitants, il a mis cette industrie naissante à l'abri de toute concurrence étrangère. Ainsi protégée, elle devait grandir rapidement. Les capitaux affluèrent, les spéculateurs accoururent à des bénéfices garantis par la prohibition. De toutes parts l'on montait des ateliers, des usines. Ce fut l'âge d'or du système. Les industriels et leurs ouvriers, gagnant beaucoup, s'applaudissaient de ce merveilleux régime dont les consommateurs seuls avaient lieu de se plaindre. Mais l'heure allait venir où une prospérité factice et trompeuse devait se changer en une crise lamentable.

On ne viole pas impunément les lois économiques. Quand le marché intérieur eut été approvisionné, saturé des produits indigènes, ceux-ci ne pouvant plus s'écouler au dehors, car ils rencontraient chez les autres nations des tarifs de représailles, il y eut encombrement dans les magasins. Il a fallu dès lors ralentir, puis arrêter cette production vertigineuse ; de là des réductions de salaires, puis des chômages continuels, puis des faillites, enfin un malaise cruel et profond ; car la crise, qu'on y prenne garde ! est non-seulement industrielle, mais sociale.

Le comité franco-américain cherche à remédier à ces maux. Il n'a pas perdu son temps, à ce point de vue, et les nombreux députés qui assistent à la réunion prouvent, par leur présence, leur sympathie pour cette idée d'alliance des intérêts des deux nations, complétant l'alliance de sympathie qui les unit déjà depuis plus d'un siècle. L'orateur espère que les deux chambres américaines, qui ont bien voulu répondre à l'invitation de la France à l'occasion de l'Exposition universelle, transporteront un peu de Paris en Amérique, après avoir représenté si dignement l'Amérique à Paris.

Les Etats-Unis, dit-il en terminant, viennent de célébrer le centenaire de leur indépendance. Nous espérons que dans cent ans, nos neveux célébreront l'anniversaire de notre République définitivement établie et que, de même qu'ils ont proclamé le nom immortel du fondateur de leur république, Washington, le premier à la guerre et le premier à la paix, la République française proclamera, elle aussi, celui de son premier président, Thiers.

Après l'exécution, par l'excellente musique de la garde républicaine, de l'air national américain *Hail Columbia*, le gouverneur Fenton a pris la parole. Il s'est excusé finement de se servir de la langue anglaise, etc., son inexpérience du français qu'il regrette ; mais, ajoute-t-il, c'est, je crois, une maxime française que lorsqu'on n'a pas ce que l'on aime, il faut aimer ce que l'on a. M. Fenton dit qu'il n'a pas assez étudié la question qui forme le but de la réunion pour pouvoir dire quelque chose de neuf à ce sujet, et il s'en réfère à tout ce qui a été dit de bon dans les diverses conférences et réunions du comité. Nul pays n'est mieux placé que les deux grandes Républiques de l'ancien et du nouveau monde pour entreprendre ensemble de grandes choses. C'est pourquoi l'orateur s'unit de cœur à tout ce que l'on fait en ce moment.

M. Laboulaye se lève alors et prononce un discours fort spirituel interrompu à chaque minute par des applaudissements.

Je me demande, dit l'orateur en commençant, pourquoi on m'a choisi pour parler dans cette réunion, alors que tant d'autres orateurs plus éminents eussent pu le faire. Serait-ce pour montrer une chose curieuse même après l'Exposition : un sénateur républicain ? (Rires et bravos.) Mais je ne suis pas le seul et tout fait espérer que d'ici à peu de temps cela encore sera moins rare. (Double salve d'applaudissements.)

Ou bien serait-ce comme un spécimen d'un musée rétrospectif, comme ancien garde national ? (Rires.) C'est en cette qualité que j'eus jadis l'honneur de serrer la main de Lafayette, Manuel avait lui-même touché la main de Washington, si bien qu'entre Washington et moi, il n'y a que la main. (Rires et bravos.)

Abordant son sujet, M. de Laboulaye rappelle ce que les Français ont fait pour l'indépendance de l'Amérique. Il dit que cette guerre, si désintéressée, est la seule, peut-être, dont nous puissions être fiers. C'a été la dernière croisade de la monarchie, cent fois plus belle que les premières, car autrefois il ne s'agissait que de la délivrance d'un tombeau, en Amérique il s'agissait de l'affranchissement d'un peuple. (Applaudissements répétés.)

Pour le traité de commerce, on a bien fait de ne pas s'adresser au gouvernement, comme on l'eût fait naguère encore, mais de s'attacher à gagner l'opinion publique. Un idée une fois semée germe dans le sol, et montant toujours, peu à peu, finit par s'imposer aux gouvernements.

Une phrase chaleureusement accueillie a été dite par l'orateur sur la nécessité de répandre largement, équitablement l'instruction à tous, de telle sorte qu'à défaut d'un capital, chacun soit du moins pourvu d'un moyen de se tirer d'affaire.

M. de Laboulaye appelle de ses vœux le jour où, les peuples ayant unanimement reconnu qu'il est insensé de se ruiner en budgets de guerre et en armées permanentes, et de rester toujours armés jusqu'aux dents les uns vis-à-vis des autres, comme s'ils étaient toujours à la veille de s'entre-tuer, une fédération industrielle viendra, donnant enfin au monde la paix universelle. (Triple salve d'applaudissements.)

L'amitié comprend à la fois une question de sentiment et une question d'intérêt. Eh bien ! conclut l'auteur de *Paris en Amérique*, cimentons notre amitié avec l'Amérique en faisant un bon traité de commerce.

M. Laboulaye n'a pas ces conditions physiques qu'il faut dans ces vastes salles remplies par un auditoire populaire, l'entrain puissant du geste, la voix sonore et vibrante. Non, il n'a rien du tribun ; il est avant tout un penseur et un causeur, ce qui ne l'empêche pas d'être un de nos premiers orateurs ; il l'est à force d'esprit, d'*humour*, de raison persuasive, et par la lucidité de sa parole qui, sur le ton le plus simple, joint la hauteur des vues et une science profonde à l'enjouement. M. Laboulaye est de l'école de Franklin, et on l'a bien vu ce jour-là, quand il expliquait ces vérités économiques si méconnues et si évidentes, vérités de bon sens, axiomes pratiques qu'il a fait toucher en quelque sorte du doigt, les mettant à la portée de son auditoire.

La séance s'est terminée par quelques paroles de M. Léon Chotteau, qui, en rendant compte de sa récente mission en Amérique, constate la différence de l'accueil fait aux Français dans ce pays en 1861 et aujourd'hui. En 1861, la guerre du Mexique prouvait qu'il y avait un abîme entre la France et son gouvernement, tandis qu'aujourd'hui le gouvernement et le pays marchent d'accord. M. Chotteau a annoncé qu'il partirait de nouveau pour une seconde mission aux Etats-Unis.

La séance a été levée à quatre heures, au milieu des applaudissements de l'assistance.

FRANCE.—INVALIDATION DE L'ÉLECTION DE M. REILLE.—Versailles, 11 décembre.—Hier, la chambre des députés a invalidé l'élection du baron Reille, député conservateur de la 2e circonscription de Castres (Tarn).

—Les journaux italiens sont pleins de détails sur l'entrée triomphale du roi Humbert à Rome. Voici un incident publié par l'*Italie* :

Hier soir, le roi racontait à ses intimes, au Quirinal, un épisode de son entrée à Rome qui l'a beaucoup diverti.

Au moment où la voiture de Leurs Majestés sortait de la gare, un homme, qui semblait être un ouvrier aisé, parvint à fendre la foule, s'approcha du roi et lui cria :

"N'ayez pas peur, Humbert ! je suis là, moi !" et ce disant, notre homme se frappait avec conviction sur l'estomac.

Un remous de la foule l'éloigna de la voiture ; mais, quelques mètres plus loin, le roi aperçut sa tête qui émergeait au-dessus de toutes les autres. Notre homme criait toujours : "Nous nous connaissons, Majesté ; nous étions ensemble dans le carré à Custozza." Puis il ajouta : "Allez sans crainte, je suis là !"

Grâce à des efforts herculéens, à des coups de coude homériques, le brave garçon parvint à se maintenir constamment à la hauteur de la voiture qu'il ne quitta qu'au moment où elle entrait dans le Quirinal.

Au moment où elle disparaissait, le roi entendit pour la vingtième fois, au milieu des vivats, la voix qui lui criait : "Nous étions ensemble à Custozza ; n'ayez pas peur, Humbert, je suis là.—*Coraggio, Umberto, ci sono io!*"

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

HÉBERT & Cie.,

59 Rue de Chartres, coin Bienville.

Livres reliés et illustrés pour cadeaux et étrennes.

LITTRÉ—Dictionnaire de la langue française, 4 vols in 4° reliés, 1877 ....$40 00
BESCHERELLE—Dictionnaire national de la langue française, 2 vols Gd in 4° reliés, 1875 ....$20 00
N. LANDAIS—Dictionnaire français, 2 vols Gd in 4° reliés $15 00
FLEMMING & TIBBINS—Dictionnaire français-anglais et anglais français, 2 vols Gd in 4° reliés $20 00
SALVA—Dictionnaire français-espagnol, espagnol français, 1 vol in 4° relié $10 00
GUIZOT—Histoire de France racontée à mes petits enfants, doré sur tranche, avec fers spéciaux $40 00
GUILLEMIN A.—Le Ciel, un magnifique volume doré sur tranche, Gd in 8°, illustré de magnifiques gravures $15 00
BOILEAU—Œuvres: un volume in 8° illustré de gravures sur acier, coloriées à l'aquarelle $8 00
MOLIÈRE $8 00
RACINE $8 00
L. SIMONIN—La Vie Souterraine, un volume Gd in 8° doré sur tranche $10 00
A. RASCOWITZ—Les Volcans, G in 8, illustré. Un volume doré sur tranche $6 00
LAMMENAIS—Imitation de Jésus-Christ, Magnifique édition in 8, avec dorure sur tranche, encadrement, gravures sur acier $8 00
HUGO—Les Travailleurs de la mer. Un volume in 4°, toile et dorure sur tranche $2 75
Le Rhin $2 75
ROLLAND (abbé)—Promenades en Italie. Un volume in 4°, reliure chagrin, doré sur tranche $4 00
CHEVALIER (abbé)—Promenades en Touraine. Un volume in 4°, reliure chagrin, doré sur tranche $6 00
CAHM LEON—La Bannière Bleue $6 00
LE JOURNAL DE LA JEUNESSE. Un volume reliure toile et tranche dorée, 1877 ....$5 00
HISTOIRE DE FRANCE populaire. Deux volumes reliés illustrés de nombreuses gravures $10 00
FLAMMARION—Histoire du Ciel. Un volume doré et reliure toile (avec gravures) $4 50
FLAMMARION—Terres du Ciel. Un volume doré et reliure toile (avec gravures) $5 50
Broché $3 75
MAURICE SAND—Masques et Bouffons, 2 vols $8 00
BURTY PHILIPPE—Chefs-d'Œuvres des Arts Industriels $5 00
JACQUEMART—Hre de la Céramique $5 00
CHARTON (Edouard)—Le Tour du Monde 1870 ....$5 00
CHRISTIAN P.—Hre de la Magie $7 00
FARINE CHARLES—Hre de Barberousse, deux pirates au XVIe Siècle $4 00
DIXON—La Russie libre $5 00
SEMAINES DES ENFANTS—années 1873-74, 1875-76, (le volume) $2 50
Chefs d'un Ange $4 00
Poésies Inédites $4 00
FIGUIER L.—Zoophytes et Mollusques $5 00
Les Mammifères $5 00
L'Homme Primitif $5 00
Le Savant du Foyer $5 00
Animaux Articulés $5 00
Les Insectes $5 00
Histoire des Plantes $5 00
La terre avant le Déluge $5 00
Les Grandes Inventions $5 00
BURTY — Chefs-d'Œuvres des Arts Industriels $7 50
FORTOUL H.—Fastes de Versailles $4 50
KINGSTON—Croisière autour du Monde $4 00
GIRARDIN—L'Oncle Placide $4 00
FLEURIOT ZENAIDE—La Petite Duchesse $4 00
COLOMB Mme—Le Bonheur de Françoise $4 00
MAGASIN DES ENFANTS, le vol $5 00
GRIMAUD ED.—Le Plante botanique simplifiée $4 50
OCTAVE SACHOT—La Sibérie orientale $4 00
VIOLLET LE DUC—H're d'une Forteresse $6 00
F. WHYMPPER—Aventures dans l'Alaska $4 00
FLORIAN—Fables illustrées par GRANVILLE $5 00
ARTHUR MANGIN—Nos ennemis et nos alliés. Etudes zoologiques $4 00
CH. FARINE—A travers la Kabylie $4 00
HENTY F A.—Les jeunes francs-tireurs $3 00
MAYNE REID—Les planteurs de la Jamaïque $4 50
THOMSON J.—Dix ans dans la Chine $6 00
JOUSSELIN—Les enfants pendant la guerre $2 50
GOURDAULT—Voyage au Pôle Nord $6 00
HAYES—La terre de la Désolation $6 00
MAGASIN PITTORESQUE—les années 1870, '71, '72, '73, '74, '75, '76, '77, chaque année séparément, le volume relié $2 50
LE MUSÉE DES FAMILLES—Années 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875, 1876, le volume, relié $2 50
CHOCARNE—Le Père Lacordaire, 2 vols $5 00
MARCADE—La Science Religieuse, 1 vol $4 00
VENTURA—Œuvres, le volume $3 00
5déc—

C. E. KELLS & M. VIET,

CHIRURGIENS-DENTISTES

No 12 rue Dauphine, immédiatement après le théâtre formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de palais artificiels.

N. KUNTZ,

CONFISEUR,

Encoignure Canal et Carondelet,

AYANT fermé son salon de restaurant pour cause de réparation, prévient sa clientèle et le public en général, qu'il en fera la réouverture le Samedi 30 novembre courant, comme par le passé à fournir pour bals, mariages, soirées et réceptions de toutes genres ce que le marché offre de mieux. Le service ne laissera rien à désirer. 22nov—au 1jv

JOS. BRANDNER,

Marchand—Tailleur,

34 ......RUE BOURBON......34

A constamment en magasin un bel assortiment de DRAPS, CASIMIRS et étoffes à gilets. 3 nov—3m

Pension privée.

MADAME VEUVE AMÉDÉE GRANGER est prête à recevoir quelques pensionnaires pour la table et la table seulement. Références échangées. S'adresser rue Toulouse, coin Royale, au-dessus du magasin Maxon. 24 nov—1m

A LOUER

La MAISON confortable, à deux étages et en briques, rue des Remparts No 83, entre les rues Bienville et Conti : très bon local pour une résidence particulière ou professionnelle.

S'adresser à C. E. GIRARDEY, 31 rue du Camp.

LITTLE EXCHANGE,

Coin St. Louis et Chartres,

Nlle-Orléans.

JOSEPH RODRIGUEZ, Propriétaire.

Salon d'huîtres

Vins et Liqueurs de choix.

CHAMBRES GARNIES.

Lunch chaud de 9 h. du matin à 2 h. de l'après-midi. 11 déc—6 f

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADÉMIE DE MUSIQUE, DE SIDWELL.

DIMANCHE, 15 Décembre et jusqu'à nouvel ordre. Matinées les Mercredis et Samedis, pour la fête de Noël.

NICK ROBERTS HUMPTY-DUMPTY GRIMALDI PANTOMIME COMPANY.

Organisée expressément pour la Nouvelle-Orléans. Décors, tours et costumes nouveaux. Quatuor dont le [illegible] 3 clowns, une troupe complète de pantomimistes. La meilleure troupe de chiens savants dans le monde et les artistes spéciaux dont les noms suivent :

Les Enfants Siegrist.

La Troupe de ballet de St-Félix, Des Zanfrettas

Les Maces.

Mlle Annie Fox, Mlle Ida Manrey, Mlle Blanche Siegrist, M. W. H. Bartholomew, M. Wm. Ashton, M. J. R. Harris. Le spectacle sera terminé par la nouvelle scène de transformation de Harry Dressel

La Danse des Pupitres.

Henry arrive le 29 décembre. 15 déc

THÉATRE ST-CHARLES.

TROUPE D'OPÉRA BOUFFE DE

ADAH RICHMOND.

Une semaine.—Matinées le MERCREDI et le SAMEDI, à partir du 15 décembre 1878.

Seront représentées cette semaine, les célèbres opérettes de

OFFENBACH,

PLANQUETTE,

LECOCQ.

SALLE GRUNEWALD.

Pour trois soirées seulement.

GRAND SCIOPTICON : Panorama de l'ancien et du nouveau monde.

MERCREDI, JEUDI et VENDREDI SOIRS, seront produites des vues d'Amérique, Rome, Jérusalem, Nazareth, le Caire et autres anciennes villes, les chûtes du Niagara dans l'hiver, les montagnes Rocheuses, les champs d'or en Californie, Sierra Nevada, la vallée d'Yo-Semite et autres intéressantes scènes trop nombreuses pour être mentionnées.

Le clergé et la presse, partout où ce panorama a été produit, ont déclaré qu'il était fort intéressant et instructif pour les vieux et les jeunes. Par suite d'autres engagements, il peut être exposé seulement dans les soirées du 18, 19 et 20 décembre.

On peut se procurer des billets au magasin de Grunewald, de 14 à 22 rue Baronne.

Admission ....50 cents

Enfants, moitié prix.

Portes ouvertes à 7 heures, spectacle commençant à 8 heures. 17 déc—4f

PALACE HALL,

185 RUE DU CANAL.

La huitième merveille du monde—ou l'Horloge de Engle—sera exhibée au public pour une courte saison, commençant le MARDI, 10 DÉCEMBRE.

Cette célèbre horloge ne doit pas être confondue avec l'horloge de Strasbourg. Le mécanisme en est bien plus compliqué et elle lui est supérieure sous tous les rapports. Reconnu par toute l'Europe et l'Amérique comme la plus SCIENTIFIQUE ET MERVEILLEUSE qui soit dans le monde.

Les portes seront ouvertes de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

Entrée, pour grandes personnes 25 cents.—Enfants, au-dessous de douze ans, 15 cents. 10déc—1m

Attention ! Attention !

LE PHONOGRAPHE ou MACHINE PARLANTE EST ARRIVÉ !

C'est la dernière, la plus grande et l'unique machine parlante ambulante. 11déc—6f

UNION FRANÇAISE.

A partir d'aujourd'hui, 10 du courant, les demandes de secours seront reçues au bureau de l'Union Française, No 9, rue St-Louis, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

Tous les mercredis, le comité se réunira pour statuer sur les demandes.

Par ordre du Président,

H. SALOMON, Secrétaire-Trésorier.

L'UNION FRANÇAISE.

Bureau, rue St-Louis No 9.

Le Conseil de Direction croit devoir rappeler à MM. les planteurs, chefs d'ateliers ou d'établissements, que les demandes de travailleurs, ouvriers ou employés français, sont l'objet de sa sollicitude spéciale.

Par ordre du Conseil de Direction,

H. SALOMON, Secrétaire-trésorier. 3 nov—

Banque Mutuelle Nationale, Nouvelle-Orléans, 14 décembre 1878.—L'élection des Directeurs, devant servir l'année prochaine, aura lieu à la maison de banque, rue du Canal, No 106, le MARDI, 14 janvier, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi.

JOSEPH MITCHELL, Caissier. 15déc—1m

Bureau de la Compagnie d'assurance de la Nlle Orléans, au coin des rues Canal et Camp. Nlle Orléans, 12 décembre 1878.—L'élection annuelle pour les Directeurs de cette compagnie pendant l'année suivante, aura lieu à son bureau, coin Canal et Camp, LUNDI, 30 décembre 1878, entre 11 heures du matin et 2 heures de l'après-midi.

J. W. HINCKS, secrétaire. 14déc—au 30

Banque Nationale d'Etat de la Nouvelle-Orléans.—Nouvelle-Orléans, 12 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs pour l'année prochaine, aura lieu au local de cette banque, le troisième MARDI de janvier, 14 du mois prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

CHAS. L. C. DUPUY, Caissier. 13 déc—au 14 jv

Workingmen's Bank.—Nouvelle-Orléans 10 décembre 1878.—L'élection annuelle des directeurs de cette institution, pour l'année courante, aura lieu à son local No 94 rue Canal, le 13 janvier prochain de 10 heures du matin à 2 heures de l'après midi.

EDGAR HINCKS, Caissier. 11 déc—1m

Association d'assurance de la Nouvelle-Orléans.—Bureau No 102, rue du Canal, Nouvelle Orléans, 7 décembre 1878.—Avis est par le présent donné aux actionnaires que l'élection annuelle de douze directeurs, pour l'année 1879, aura lieu, conformément à la Charte, au bureau de l'Association, LUNDI, 23 décembre 1878, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

G. LANAUX, Secrétaire. 8 déc—au 24 déc inc

LA GRANDE MANUFACTURE —DE— SOULIERS DU SUD

—SITUÉE—

RUE DU CANAL

Au coin de la rue Peters

A commencé sa fabrication dans l'année

1874

Et a obtenu depuis un succès sans parallèle.

Mr. JOHN HANSEN,

son propriétaire populaire a été le premier à établir une

FABRIQUE DE SOULIERS

de ce genre dans notre ville et mérite le patronage du peuple. Des centaines

D'OUVRIERS EXPÉRIMENTÉS

qui seraient été obligés d'aller chercher de l'emploi au loin ont trouvé le moyen de bien vivre dans cette ENTREPRISE IMPORTANTE.

ALORS POURQUOI NE PAS PATRONER

L'ŒUVRE DU SUD DE JOHN HANSEN ?

Il traite toujours ses habitués avec la plus grande considération et politesse, et ne craint pas de se déranger pour montrer ses marchandises, car il a non seulement son intérêt et sa réputation en jeu, mais encore l'orgueil d'établir sur une base solide une véritable

ENTREPRISE DU SUD.

Mr HANSEN a établi une branche de sa maison à MORGAN CITY, où l'on trouvera toujours un plein assortiment de ses excellentes chaussures. On sollicite les

Commandes de la Campagne

et l'on garantit une prompte attention et une satisfaction complète. 12 déc—1m

NOUVELLES INVENTIONS,

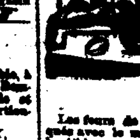

Machine automatique à faire perfectionnée de Mueller. Plus de 250,000 maintenant en usage. Chaque famille devrait en avoir un. On demande des agents pour la Louisiane et la Géorgie. Envoyez $1 pour échantillons et poste. Conditions spéciales pour les agents.

REYNOLDS & ARMSTRONG, Rue Baronne 90.

FOURS.

Les fours de cuisine de Robert E. Lee, fabriqués avec le meilleur fer ; brûlant peu de combustible et excellents pour cuire le pain d'une manière égale. Garantie pour donner satisfaction complète ou l'argent sera remboursé.

A chaque acheteur un tamis métallique sera donné.

FLAMBEAU.—Aucun danger des étincelles ; le vent ou la pluie ne peut l'éteindre ; il ne peut faire explosion. Tous les bateaux à vapeur devraient en avoir un.

CLOCHES ELECTRIQUES.—Point de fil caché ou de cranx si sujets à se déranger. Toujours bonnes. Elles peuvent se placer partout. D'une valeur spéciale pour les familles et les bateaux à vapeur. Garanties pour un an. Venez les examiner.

JAMES H. REYNOLDS,

90 ......Rue Baronne......90

Entre les rues Union et Perdido.

1er mai—1 an NLLE-ORLÉANS, LNE.

L.S.L.

"THE OLD RELIABLE."

DANS SA DIXIÈME ANNÉE

Payant $40,000 annuellement pour soutenir l'Hôpital de Charité de la Nlle-Orléans.

UNE AUTRE GRANDE OCCASION !

PAS D'ESCOMPTE !

Pas d'ajournement !

Tous les lots payés en plein !

GRANDE CHANCE —POUR— UNE FORTUNE !

LA COMPAGNIE DE LA

LOTERIE

DE L'ÉTAT

DE LA LOUISIANE

—FERA—

A la Nouvelle-Orléans, Lne.,

LE MARDI, 14 JANV., 1879.

LE GRAND TIRAGE MENSUEL

De la Loterie à $2.

CLASSE A.

GROS LOT : $30,000.

1857 LOTS !

—LE TOUT S'ÉLEVANT A—

$110,400 !

Le tirage commencera positivement à dix heures du matin

AU BUREAU DE LA COMPAGNIE,

DANS LA MATINÉE DU

MARDI, 14 JANV. 1879.

—A LA—

NOUVELLE-ORLÉANS, LNE.

Voyez la Distribution !

Distribution Extraordinaire !

100,000 billets à $2 chacun.

LISTE DES LOTS :

1 Lot de	$30,000, soit	$30,000	
1 Lot de	10,000	10,000	
1 Lot de	5,000	5,000	
2 Lots de	2,500	5,000	
5 Lots d	1,000	5,000	
20 Lots d	500	10,000	
100 Lots d	100	10,000	
200 Lots de	50	10,000	
500 Lots de	20	10,000	
1,000 Lots de	10	10,000	

PRIX D'APPROXIMATION :

9 Lots d'approximation de $300 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $30,000, soit 2,700

9 Lots d'approximation de $200 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit 1,800

9 Lots d'approximation de $100 chacun pour les neuf billets restant du numéro qui aura gagné le lot de $5,000, soit 900

1,857 Lots se montant à $110,400

Billet entier, $2 ; Demi-Billet, $1.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau central de la COMPAGNIE DE LOTERIE DE L'ÉTAT DE LA LOUISIANE.

S'adresser au Lock Box 692

New Orleans Post Office.

Transmettez l'argent par des ordres sur le bureau de poste, par des lettres enregistrées, par des traites ou par Express.

Souvenez-vous qu'un Grand Tirage a lieu

Mardi, 14 Janvier 1879.

TOUS LES LOTS —SONT— PAYÉS SUR PRÉSENTATION.

On demande des agents dans tous les Etats, comtés, villes et villages de l'Union.

D'excellentes garanties sont exigées et doivent invariablement accompagner les demandes qui doivent être adressées à

M. A. DAUPHIN, Président.

Nouvelle-Orléans, Lne

Toute lettre sans réponse signifie un refus.

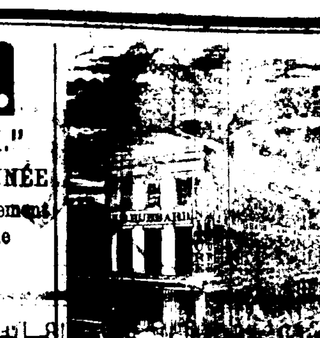

LE

PALAIS —DES— MEUBLES

—DE—

JOS. B. HUBBARD

Coin Remparts et Perdido

A L'ENSEIGNE DE

L'AIGLE D'OR,

Établi en 1840,

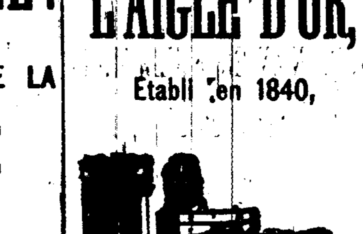

Vient d'ouvrir, pour la saison, un des stocks les plus beaux et les plus vastes de

MEUBLES DE SALON,

de chambre à coucher et de salle à manger en noyer, acajou, bois de rose, ébène, avec dorures, avec ou sans marqueterie, qui aient jamais été offerts sur ce marché

ET A DES PRIX

TELS QU'ON N'EN A JAMAIS VU D'AUSSI REDUITS.

Le stock comprend en outre une grande variété de meubles de salon de luxe, couverts ou non couverts, au choix de l'acquéreur, et afin qu'il se décide selon son goût.

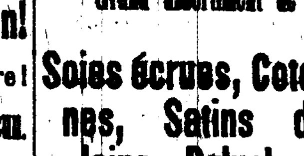

Grand assortiment de

Soies écrues, Cotelines, Satins de laine, Peluche, Reps, étoffes en crin.

Matériaux tous de choix et travail garanti.

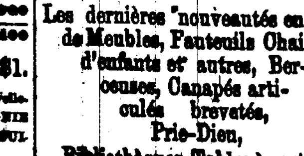

Les dernières nouveautés en fait de Meubles, Fauteuils Chaises d'enfants et autres, Berceuses, Canapés articulés brevetés, Prie-Dieu, Bibliothèques, Tables à cartes.

Grand choix de

GLACES

du dernier genre.

Porte-Chapeaux, sideboards, Canapés pour chambre à coucher, lits à ressorts, matelas, Plumes, etc, etc.

—AUSSI—

Un grand stock de meubles simples et unis, pour la ville et la campagne, à

TRÈS BAS PRIX.

Le public est invité à venir examiner mon stock et à s'assurer de mes prix.

VENEZ TOUS.

JOS. B. HUBBARD,

129 S. RAMPART, coin PERDIDO. 27 nov—

AVIS AUX COMMERÇANTS DE LA VILLE ET DE LA CAMPAGNE.

La maison C. JAUBERT & CO., 20 rue de CHARTRES, près Canal, reçoit en ce moment un IMMENSE STOCK DE DRY GOODS, acheté aux dernières grandes ventes d'encan de New-York, qui sera vendu à un prix DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

L'assortiment est des plus variés et des plus nouveaux de la saison.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE SERA APPORTÉE AUX ORDRES DE LA CAMPAGNE.

ESCOMPTE LIBÉRAL AUX ACHETEURS POUR DU COMPTANT OU A COURT TERME.

19nov—4m

MAGASIN DE MUSIQUE DE

GRUNEWALD,

Qui offre les meilleurs Pianos et les meilleurs Orgues du monde, QUI A L'AGENCE EXCLUSIVE DES FAMEUX PIANOS FAVORIS DE

PLEYEL, WOLF & CO., DE PARIS,

PIANOS DONT PLUS DE 67,000

sont faits de par le monde. C'est le nombre le plus considérable qu'ait atteint une maison quelconque, ce qui démontre clairement LA POPULARITÉ DE CES INSTRUMENTS CHEZ NOUS.

Souvenez-vous que les véritables PIANOS PLEYEL s'achètent seulement chez GRUNEWALD, qui les importe directement, de la fabrique. Aucun établissement Sud n'est autorisé à les vendre, excepté par l'entremise de l'agence GRUNEWALD. Qu'on se tienne donc en garde contre les imitations.

GRUNEWALD est également agent-général pour la vente des PIA[NOS]

NOS STEINWAY "DOUBLE VICTORIAS", qui excellent TOUS LES AUTRES pour la vente des pianos si recherchés, de KNABE, HAINES ET FISHER,—qui sont offerts à des conditions avantageuses et aux plus bas prix du comptant.

ORGUES des meilleures maisons.— Importation de tout ce qui se rattache à la musique—feuilles etc.

VENTE EN GROS ET EN DÉTAIL.

S'adresser à

Louis Grunewald,

Au Grunewald Hall, No 14 à 22 de la rue Baronne.

H. J. RIVET,

PHARMACIEN-DROGUISTE

Importateur de Médicaments Patentés Français.

Agent du "TEXAS COTTON WORM DESTROYER." Propriétaire des célèbres Bitters Our Own Louisiana Aromatic Bitters, 56 rue de Chartres et 20 rue Bienville, Nlle-Orléans. 17 mai 78.—1 an.

PHARMACIE DUCONGE,

20 ....RUE DE CHARTRES....20

NOUVELLE-ORLÉANS

A. CARROUCHÉ,

SUCCESSEUR.

Les personnes de la ville et de la campagne trouveront à cette ancienne pharmacie si favorablement connue un assortiment complet de MÉDICAMENTS PATENTÉS FRANÇAIS, ANGLAIS et AMÉRICAINS, ainsi que des DROGUES, PRODUITS CHIMIQUES, PEINTURES, PARFUMERIES, en un mot, tout ce qui généralement un établissement de premier ordre. M. Carrouché reçoit directement de Paris tous les médicaments patentés dont nous donnons chaque jour l'énumération complète dans une autre colonne. La maison sollicite des ordres de la campagne et garantit de les remplir avec soins et célérité. Dépôt du Sirop pectoral balsamique de Duconge.

Agence pour la vente du Willett's Gyrocury Remedy. 1er sept. — 1 an.

Département des Améliorations.

Salle No 16,

Hotel de Ville, Nouvelle-Orléans, 13 décembre 1878.

Avis spécial.

Le public est particulièrement invité à lire l'ordonnance suivante, No 4,768, (séries administratives) dont les clauses seront rigoureusement mises à exécution.

Le public est invité également à rapporter à ce département tous les délits de ses employés dans l'accomplissement de leurs devoirs.

J. D. HOUSTON, Administrateur des améliorations.

Mairie de la Nlle-Orléans, Hotel de Ville, 12 décembre 1878.

[No. 4,768.—Séries administratives.]

Ordonnance pour pourvoir au nettoyage des rues, gouttières, etc., pour prescrire les devoirs des personnes qui tiennent maison et des tenanciers à cet égard ; fixer les pénalités pour la violation de cette ordonnance et prescrire les devoirs des employés du département des améliorations et de la police Crescent City attachés à l'exécution de cette ordonnance.

SECTION 1.—Il est ordonné par le Conseil de ville de la Nlle-Orléans, qu'à partir du 15 décembre 1878, il sera interdit à toutes personnes de garder ou déposer aucunes ordures, immondices, cendres, matières fécales ou offensives, aucune eau corrompue ou putride, ou des coquilles, du foin, de la paille, des rebuts de cuisine, papiers, végétaux ou une substance quelconque pouvant devenir offensive à l'odorat, dans une cour, un lot, une bâtisse, ou jeter lesdites saletés sur les banquettes, dans les rigoles, rues, fossés, canaux ou de les faire jeter dans ces endroits par les domestiques ou membres de la famille. Que sur un avis donné par l'administrateur des améliorations ou par un de ses assistants et surveillants ou par un membre de la police "Crescent City" il sera du devoir des occupants ou des propriétaires des résidences, des magasins, offices, bâtisses ou lots devant lesquels ou sur lesquels lesdites matières pourront se trouver, de les enlever ou de les faire enlever immédiatement.

Sec. 2.—Il est ordonné en outre, etc., qu'il sera du devoir des surintendants de Ward ou surveillants employés sous la direction de l'administrateur des améliorations et de tous les membres de la police "Crescent City" de faire, contre toute personne violant la section précédente, un affidavit devant le recorder du district dans la juridiction duquel l'offense a été commise, et sur preuve le coupable sera condamné à une amende de vingt-cinq piastres au plus et de dix piastres au moins et à défaut de paiement, il subira un emprisonnement de 30 jours au plus et de cinq jours au moins.

Sec. 3.—Ordonné en outre qu'il sera du devoir des occupants de toutes les maisons de résidence, offices, magasins ou bâtisses de tout genre de mettre ou de faire mettre les rebus de cuisines, les immondices, les ordures, les cendres et toutes les autres substances mentionnées dans la section 1, vannes dans des bâtisses, dans des baquets, boîtes, barils ou autres récipients convenables, de les placer ou faire déposer sur le côté extérieur de la banquette, devant leurs maisons, magasins ou bureaux, de manière à ce que les charretiers d'ordures puissent les prendre facilement et que doré navant ces dépôts ne seront pas faits avant trois heures ni après huit heures du matin et les récipients ne seront pas laissés sur les banquettes plus tard que 10 heures du matin. Toute personne violant la dite section sera passible d'une amende de $25 au plus et de $5 au moins, et à défaut du paiement de la dite amende d'un emprisonnement de 30 jours au plus et de 5 jours au moins, la dite amende ou le dit emprisonnement devant être imposé par le recorder du district dans la juridiction duquel l'offense est commise.

Sec. 4.—Il est ordonné en outre, etc. Qu'il sera du devoir de tous les membres de la police "Crescent City" d'exécuter toutes les sections de cette ordonnance, et d'arrêter immédiatement toutes les personnes surprises à la violer.

Sec. 5.—Ordonné en outre, Que toutes les ordonnances ou parties d'ordonnances en conflit avec la présente soient rappelées.

Adopté par le Conseil de la ville de la Nlle-Orléans, le 10 décembre 1878.

Oui—Behan, Chevalley, Glynn, Houston, Isaacson, Marks, Mealie.

L. W. PATTON, Maire.

Pour copie conforme :

ROBT. C. WOOD, Secrétaire. 14 déc—10f

Charbons ! Charbons !

Charbon — Pittsburg — Charbon.

W. G. COYLE & CO,

25 ....CARONDELET....25

COIN GRAVIER.

CHARBON PITTSBURG ET CANNEL DE LA VIRGINIE.

—AUSSI—

Anthracite en blocs, et en morceaux de la grosseur d'un œuf ou d'une châtaigne.

Livré aux plus bas prix du marché. 28 Nov—3m

CHARBON. CHARBON.

Hy. J. Montagnet,

Marchand de charbon PITTSBURG, ANTHRACITE ET CANNEL.

COMMANDES des Habitations, Fabriques, Steamers et Familles, remplies avec célérité.

Chantier, sur la Levée, près du débarcadère du Ferry, à l'extrémité de la rue des Champs Elysées. Bureau, No 4 rue Carondelet, près Canal.

Les ordres peuvent être laissés aux deux endroits. 1er sept—4m

Bitter Cordial, Aromatique, Américain, de Peychaud.

Dépôt général, chez A. L. Grandclément Frères, d'Orléans, Alle-[illegible] en 1869.

Ce cordial le plus agréable et le plus savoureux qu'ait jamais été préparé avec des ingrédients domestiques et amers, ouvre l'appétit, donne de la vigueur aux fonctions de l'estomac et par là guérit la dyspepsie.

Une cuillerée à thé peut être prise avec du sherry ou du madère, ou, si on le préfère, avec un peu d'eau-de-vie, et du brandy avec beau. Même les dames peuvent le prendre simplement avec de l'eau et un peu de sucre, ce qui en fait une boisson rafraîchissante très légère et agréable.

Propriétaire : J. A. PEYCHAUD.

VINCENT MICAS,

Successeur de THOMAS H. HANDY, seul propriétaire.

Nos 14 et 16 rue Royale.

6déc—1m Nlle-Orléans, Lne.

Avis spécial.

Bureau de charbon St. Bernard.

Nouvelle-Orléans, 16 Septembre 1878.

JUSQU'A nouvel ordre nous vendrons nos charbons au comptant aux prix suivants :

Le charbon St Bernard à 45c. le baril.

Le charbon Pittsburg à 50c. le baril.

Livré à domicile.

W. S. CAMPBELL, Agent. 18 sept—

Institutions ! Institutions !

LEÇONS D'ESPAGNOL.

MLLE BELEN DE MIRANDA donne des leçons d'Espagnol à domicile ou chez elle, rue Magazine No 518. 29 nov—15f

INSTITUTION.

Columbian Educational et Kindergarten Institute.

196 rue de l'Esplanade, entre Remparts et Bourgogne.

Autrefois institution d'AQUIN. Neuvième année sous la direction de Mlle H. Fitzgerald.—Ouverture le 2 septembre 1878.

CETTE institution embrasse dans son système d'éducation toutes les branches d'un cours complet tant en anglais qu'en français depuis les classes primaires et Kindergarten jusqu'aux plus élevées ainsi qu'il en est de même de l'allemand et de la musique.

Le nouveau local est tout ce que l'on peut désirer de mieux, les bâtisses sont spacieuses et aérées et conviennent parfaitement aux besoins d'un externat et d'un pensionnat ; les appartements étant larges et distribués d'une façon confortable ; la cour et les galleries sont vastes et suffisent amplement aux jeux et à l'exercice des élèves.

L'enseignement de la musique reçoit une attention toute particulière ; on consacre beaucoup de temps à l'étude et on s'efforce à cultiver chez l'élève le goût et l'amour de l'art et de lui donner une exécution brillante.

Conditions modérées. 21 nov—1m

INSTITUT LOCQUET LE ROY,

Nlle-Orléans, rue du Camp 290.

CETTE INSTITUTION sera ouverte LUNDI 25 novembre 1878 sous les auspices de Miles Mohn, filles de feu E. Warren Mohn, successeur à Mme Locquet Leroy, dont elles ont acheté la bonne clientèle et le droit de diriger l'Institut sous son ancien nom. Aucun changement ne sera fait dans la conduite et l'administration de l'école, ni dans les professeurs, si ce n'est dans le cas où les maîtresses elles-mêmes de l'établissement se voudraient y joindre un rôle actif.

Elles sollicitent respectueusement la continuation du patronage jusqu'ici accordé si libéralement à l'Institution et celui de leurs amis, et du public en général, promettant de se dévouer rigoureusement à tous les intérêts des élèves confiés à leurs soins.

Conformément à ce qui précède, Mme Locquet Le Roy annonce à ses amis et patrons que la confiance qu'elle a dans les demoiselles qui lui succèdent est sous tous les rapports à la hauteur de la grave charge qu'elles assument. Elle assure en outre ses amis qu'elle prêtera toute l'assistance morale qu'elle pourra par sa présence quotidienne dans les salles d'école en une capacité quelconque pour la continuation du succès de l'institution.

17 nov au 31 déc

Bisulfite de Chaux

—DE—

1851 — BONNABEL — 1878

LE seul agent antiseptique défenseur et décolorisateur parfait, pour le jus de cannes. Il est employé par tous les planteurs qui désirent faire du sucre en grain ferme et pesé de même. Vingt-sept ans d'un succès complet en prouvent la supériorité.

H. BONNABEL,

Au No 37 de la rue North Peters, entre les rues Douane et Bienville. 17 oct—2m

BUREAU DE PRETS.

OTTO SCHWANER,

17 ....RUE BARONNE....17

ENTRE CANAL ET COMMUNE,

Près de la SALLE GRUNEWALD. 20 jan—1an

Malakoff Bitters,

PATENTÉ EN 1866.

Premières Primes remportées aux Expositions de la Louisiane, en 1868, 1870 et 1871.

ALPH. WALZ,

Seul Propriétaire et Fabricant

26 ....RUE CONTI....26

Ce Cordial, agréable et très savoureux, est le stimulant le plus sain que l'on ait encore produit jusqu'ici ; il est composé d'ingrédients aromatiques et amers, qui, lorsqu'on en fait usage modérément, ont un excitant aussi bon qu'un fortifiant pour le système digestif,—c'est aussi un apéritif excellent.

Il n'a pas de supérieur parmi toutes les préparations de notre époque. Le propriétaire possède à l'appui de son efficacité les certificats de la Faculté Médicale de la Louisiane. Il guérit ou prévient les fièvres en général, et autres désordres intérieurs ; il combat aussi la dyspepsie, la névralgie ainsi que la constipation occasionnée par l'abus des médicaments, et les affections du cœur. Il est efficace dans les maladies de la vessie et les maux de reins. C'est un tonique très puissant dans le cas d'épuisement du système.

C'est un breuvage inoffensif pour les femmes et les enfants et un excellent anti-bilaire. Ce Bitter est spécialement destiné à l'usage des familles.

N. B.—Se défier des contrefaçons. Les véritables BITTERS MALAKOFF sont renfermés dans des bouteilles portant la marque de commerce du propriétaire, la tour représentée plus haut, et scellées au cachet rouge avec les initiales A. W.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

Bonne occasion de faire des achats, pour les présents des jours de fête à l'encan, au Bureau de Prêts,

17 ....Rue Baronne....17

Grande vente de clôture de tous les gages non rachetés, sans exception, et dont l'intérêt n'a pas été payé au 1er juillet 1878.

PAR ALBERT PAUL & CO., Encanteur—Le SAMEDI, 21 décembre 1878 et les jours suivants, à 11 A. M.—

Epingles en diamants, boucles d'oreilles et bagues riches, montres de chasse en or, des meilleurs fabricants, montres en argent de toutes descriptions, bijouterie en grande variété, argenterie, plaqué, trousses de médecins et instruments de mathématiques, etc., fusils, pistolets, couteaux, lingerie, etc.

Toutes ces marchandises sont pleinement garanties et seront vendues sans réserve. 17 déc—6f

PAR VINCENT & CO.

PAR VINCENT & CO., encanteurs, aux Nos 62, 64 et 66 de la rue de la Douane.—MARDI, 17 du courant, à 10 heures et demie du matin—

Habillements d'automne et d'hiver, linge fait pour messieurs, chapeaux de castor et de laine.

MERCREDI, 18 décembre, à 10 heures et demie, GRANDE VENTE A CREDIT, 800 caisses de bottes, souliers et brodequins, en grande variété et bel assortiment.

JEUDI, 19 décembre, à 10 heures et demie, grande vente à crédit. Marchandises étrangères et américaines, comprenant un assortiment de choix pour les jours de fête.

Conditions à la vente. 15déc—

PAR S. GUINAULT.

VACHES LAITIÈRES.

PAR S. GUINAULT, ENCANTEUR — Bureau, Passage de la Bourse et Bienville. — SAMEDI, 21 décembre 1878, il sera vendu à 11 heures du matin, rue Forstall, entre les rues Amour et Bons-Enfants, près de l'ancienne raffinerie—

40 belles Vaches créoles de race anglaise, 25 avec jeunes veaux, la balance sur le point de vêler.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, et au-dessus de $100, 3 mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 18 déc—

PAR C. E. GIRARDEY.

DROGUISTES, ATTENTION !

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'établissement populaire de feu Max Vilter, ci-devant, celui du Dr Descar Czarnomwki, en face du marché Poydras, pour clore la succession.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No. 31 de la rue du Camp. SAMEDI, 28 décembre 1878 à midi précis, sur les lieux No 205 rue Poydras, il sera vendu aux enchères publiques pour clore la succession—

Le contenu entier et le bail non expiré du populaire établissement d'affaires de feu Max Vilter. Le magasin brillamment arrangé avec installations et garni d'un grand et complet assortiment de remèdes des plus purs d'Amérique ou de l'étranger, drogues, articles de fantaisie, laboratoire, etc.

La clientèle est nombreuse et les affaires d'ordonnance sont considérables. Pour un droguiste pratique, c'est une occasion de fortune certaine.

Conditions—Un tiers ou davantage comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets avec garantie approuvée, portant intérêt au taux de 8 p 0/0 par an du jour de la vente jusqu'à paiement final. 18déc—au 28d

Belle résidence en briques et en bois, et local bon pour bâtir,

Dans les 3e et 4e Districts.

Par consentement des parties, sans limites, pour payer une hypothèque.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureaux No. 31 de la rue du Camp—SAMEDI 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St Charles, il sera positivement vendu aux enchères publiques, par consentement des parties, pour payer une hypothèque—

1. Cette bonne et solide résidence à 2 étages substantiellement bâtie en briques, désignée par le No. 348, rue de Chartres, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Esplanade, Paix et Royale, contenant un vestibule et deux salons au rez-de-chaussée, trois beaux appartements au second et deux au troisième, une maison en briques à deux étages au fond de la cour, citerne, etc.

2. Le grand et beau lot situé sur les Champs-Elysées dans l'îlet borné par cette avenue et les rues Marigny, Girod et St Jean-Baptiste, mesurant 40 pieds de face aux Champs-Elysées et 115 pieds de profondeur. Un voisinage charmant pour cette résidence.

3. La belle résidence en bois à 2 étages avec deux lots, jardin de face et de côté, désignée par le No 55 rue St-Mary, 4me district, dans l'îlet borné par les rues St-Mary, Félicité Rousseau et St Thomas. Voyez le plan à la vente pour les dimensions du terrain.

Conditions—un demi ou un tiers comptant à l'option de l'acheteur, et la balance à un et deux ans de crédit en billets spécialement garantis par hypothèque et privilège de vendeur portant toutes les clauses usuelles de 8 p. 0/0 par an d'intérêt et 5 pour cent pour frais d'avocat en cas de poursuite pour le paiement, et le police transférée au vendeur et l'acheteur assumant en outre du prix d'adjudication les taxes dues en 1877 et 1878. Un dépôt de 10 p. 0/0 sur le prix sera requis au moment de la vente. Les actes de vente aux frais de l'acquéreur par devant O. Drouet notaire. 7 déc—

Vente positive pour payer une hypothèque.

Le magasin et la résidence en briques à trois étages, No 69 rue de Chartres et 82 Passage de la Bourse, entre les rues Bienville et Conti.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur—Bureaux, No 31 de la rue du Camp. SAMEDI, 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera vendu, aux enchères publiques du consentement des parties, pour payer une hypothèque—

Ce magasin et maison à trois étages en briques, dans le centre de la ville, désigné par le No 69 de la rue de Chartres et 82 du Passage de la Bourse dans l'îlet borné par les rues de Chartres, Bienville, Conti et Passage de la Bourse. La propriété entière mesure 29 pieds 1 pouce sur la rue de Chartres et le Passage de la Bourse et 148 pieds, 5 pouces et 3 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations rue de Chartres comprennent une bâtisse fortement construite en briques et à 3 étages, contenant un magasin en bas, bon pour une vente en gros ou en détail et pour fabrique, les étages supérieurs sont bons pour résidence, tout récemment réparés et en bon état. La portion qui fait face au Passage de la Bourse est une maison à un étage avec un attique, récemment bâtie en briques, occupée comme fabrique. L'occupant veut bien la louer pour une ou plusieurs années à $300 par an.

Et la portion faisant face à la rue de Chartres, est louée à bail à compter du 15 décembre pour deux années, à raison de $600 par an.

Conditions.—L'acheteur assumera le paiement de trois billets datés du 30 mars 1878, payables respectivement à 1, 2 et 3 ans après cette date pour $1375 chacun, portant intérêt au taux de 8 0/0 par an de leur date jusqu'à paiement final, avec la clause usuelle de 5 0/0 pour frais d'avocat dans le cas où il faudrait exercer des poursuites pour leur collection, et le reste comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes dues et exigibles en 1879, en sus du prix d'adjudication.

Acte de vente par devant le notaire désigné par l'encanteur aux frais de l'acheteur.

1 Déc—1, 7, 8, 14, t. d.

Un excellent placement.

Dans un des meilleurs quartiers de commerce, en face du marché français—un des magasins d'épiceries de Hencke, au coin des rues Vieille-Levée et St-Philippe.

PAR C. E. GIRARDEY, Encanteur—Bureau rue du Camp No 31.—SAMEDI, 21 décembre 1878, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, il sera positivement vendu, à l'enchère publique, du consentement des parties—

L'excellent emplacement de commerce situé en face du marché français, désigné par le No 243 de la rue Vieille-Levée, aujourd'hui rue Peters, dans l'îlet compris entre les rues Vieille-Levée, Chartres, Dumaine et St-Philippe. Le terrain a 21 pieds 4 lignes de face à la rue Vieille-Levée ou Peters, sur 100 pieds de profondeur et 2 pieds 4 lignes de large au fond.

La bâtisse est désignée par le No 243 de la rue Vieille Levée ; elle est à étage, en briques, à mansarde, est solide, à cinq bonnes chambres au rez-de-chaussée et deux au-dessus. Elle est louée à bail à M. Henke, l'épicier bien connu, jusqu'au 1er septembre 1880, à raison de $1200 par an. Le loyer doit se payer tous les mois et le locataire doit tenir le magasin en bon état, à ses propres frais. Il n'y a pas de meilleur emplacement de commerce dans ce quartier florissant, et on ne saurait trouver un placement plus avantageux.

TERMES ET CONDITIONS—Un tiers ou la moitié comptant, au gré de l'acquéreur, le reste à 1 ou 1 et 2 ans de crédit, en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant toutes les clauses habituelles de 8 pour cent d'intérêt l'an, 5 pour cent pour honoraires d'avocat, transfert de la police d'assurance et paiement par l'acquéreur, en outre du montant de l'adjudication, des taxes dues et exigibles en 1879.

L'acte de vente, aux frais de l'acquéreur, par devant M. Chas. G. Andry, notaire.

21déc—1 7 8 14au21

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR.

MAGNIFIQUE PROPRIÉTÉ A L'ENCAN.

La salle de la Parfaite Union avec de grands terrains.

Rue des Remparts,

Entre les rues Dumaine et St. Philippe.

A de longs termes de crédit.

PAR HOEY, MACON & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureau rue Carondelet No 11—SAMEDI, 11 janvier 1879, à midi, à la Bourse d'encan St. Charles, rue St-Charles, il sera vendu aux enchères publiques—

Cette magnifique propriété connue comme la salle de la Parfaite Union, située dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, St. Philippe, Dumaine, et mesurant en pieds américains 112 pieds de face à la rue des Remparts, et 212 pieds 8 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne inférieure et 142 pieds 8 pouces et 1 ligne en largeur dans le fond.

Les améliorations comprennent un édifice à deux étages, vaste et substantiellement construit, avec une façade ornementale, ayant quelque 15 chambres, salles, vestibules, barroom, sans compter la grande salle de bal ou de concert, loge, anti chambre et réfectoire. Sur le derrière il y a un cottage en briques à 1 étage avec 4 chambres et cabinet avec un hangar couvert en ardoises.

Avec quelques faibles dépenses on pourrait faire de cette propriété l'établissement le plus complet pour une académie ou pour diverses sociétés en égard à son point central, dans une des plus belles parties de cette superbe avenue, la rue des Remparts, et dans la position la plus convenable au-dessous de la rue du Canal.

Conditions :—Un tiers comptant et le reste à un crédit de 1, 2, et 3 ans, avec intérêt à huit pour cent par an, du jour de la vente jusqu'à paiement final, et avec toutes les clauses usuelles de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Andrew Hero, notaire.

5déc—15,22,29 déc et 5, 6janv. aul1

VENTES A L'ENCAN.

PAR A. & L. LEVY.

Grande vente spéciale de marchandises de fantaisie importées par les derniers steamers, consistant en porcelaine française, services de thé et de déjeuner, vases, statues, tapis de cheminée, tabourets, service de punch, articles en porcelaine, pots, jouets, bretelles brodées et pantoufles, brackets, figures en porcelaine et jouets, coquillages, portefeuilles de poche, lunettes d'opéra, crackers, cols de vrais dentelle et manchettes.

—Aussi—

Le plus bel assortiment de plumes riches et précieuses, de soieries, d'ivoire et d'éventails japonais qui aient jamais été achetés sur ce marché.

PAR A. & L. LEVY—ALEX. LEVY, Encanteur—VENDREDI 20 du courant, à 10 heures et demie du matin, à la salle d'encan de la rue des Magasins No 33, le stock ci-dessus tout récemment importé sera vendu sans considération de prix pour clore une consignation.

Conditions—Comptant.

Nous appellerons l'attention particulière du commerce sur cet assortiment de marchandises fraîchement importées et convenables pour cadeaux de jour de l'an. 18déc—3f

Sans limite ou réserve le contenu d'un magasin consistant en :

Marchandises sèches, linge fait, habits, chapeaux, casquettes, bottes, souliers et notions, aussi pour le compte de qui il appartiendra, 75 pièces de flanelle, bleue, rouge et blanche, 4 caisses de bonneterie.

PAR A. & L. LEVY — ALEXANDRE LEVY, encanteur.—MERCREDI, 18 du courant à 10 heures et demie du matin, à la salle d'encan de la rue des Magasins No 33, le stock ci-dessus sera vendu sans considération de prix.

Conditions—Comptant au moment de la livraison. 18déc—

PAR PLACIDE J. SPEAR.

SANS LIMITE.

Maison coin St. Claude et Quartier, Second District.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale.—SAMEDI, 21 décembre, à midi il sera vendu à la BOURSE DES MARCHANDS ET ENCANTEURS, rue Royale entre Douane et Canal sans limite ni réserve.

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le faubourg Tremé Deuxième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues St. Claude, Quartier, Hopital et Rempart, ayant mesure française 29 pieds de face à la rue St. Claude, 68 pieds 5 pouces de profondeur et face à la rue Quartier. Les améliorations consistent en une maison couverte en ardoise ayant quatre appartements et 2 cabinets, et cuisine haute ayant 4 chambres.

Termes et conditions, 1/3 comptant, la balance à un crédit de un et deux ans en billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur sur la propriété vendue avec 8 0/0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, la clause de 5 0/0 pour honoraires d'avocats en cas de poursuite judiciaire pour le recouvrement du paiement des dits billets ou une portion, assurance par l'acquéreur et transfert de la police et toutes les autres clauses habituelles. L'acquéreur sera requis de faire un dépôt de 10 0/0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente par devant A. E. Bienvenu aux frais de l'acquéreur.

15 déc.—

DIAMANTS ! DIAMANTS !

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale, SAMEDI, 21 décembre 1878 à 11 heures du matin, il sera vendu au No 46 rue Royale, entre Douane et Bienville, pour racheter un gage particulier—

Boucles d'oreilles en diamants, Epingles, Bagues, Boutons montures en diamants pierres précieuses et autres pierres du dernier style et monture.

Conditions—Comptant. 18déc—

Meubles. Meubles.

Magnifiques meubles de chambre à coucher en noyer, salle à manger, et salon.

PAR PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau No 46 rue Royale entre Bienville et Douane—MERCREDI, 18 décembre, à 11 heures, il sera vendu au No 42 rue Dauphine, entre Douane et Bienville, tout le contenu des étages supérieurs de la dite maison, comprenant huit chambres élégamment meublées, tel que, ameublements en noyer de chambre à coucher, lits victoria, genre récent, tapis, armoires, nattes, table de salle à manger, sideboard, matelas, glaces, garnitures de cheminée, chaises, berceuses, ameublement cottage, table de toilette, washstands, stores et corniches, table de centre, chaises de fantaisie, ainsi qu'un grand nombre d'articles trop long à énumérer.

—Egalement—

Un Piano droit en bois de rose.

Conditions—Comptant avant livraison.

15 déc.—

PÉTARDS ! PÉTARDS !!

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau 46 rue Royale—MERCREDI 18 décembre, à 10 1/2 heures, il sera vendu au No 46 rue Royale, entre Douane et Bienville—

100 caisses PÉTARDS Chinois GOLD CHOP No 1 en bon état, débarqué du steamer Hudson de New York. Vendu en lots au gré des acheteurs.

Conditions— comptant. 15déc—

DIAMANTS,

Montres en or, et montres en argent, Instruments de musique, Pendules françaises, anglaises et Yankee, Toute espèce de bijoux riches, Chaînes de montre en or et en argent, Fusils et revolvers, Cannes et lorgnettes, Linge de corps pour dames et pour messieurs, D'autres articles dont l'énumération serait trop longue.

PAR PLACIDE J. SPEAR, encanteur, Bureau No 46 de la rue Royale.—LUNDI, 16 décembre, et les jours suivants, à 10 heures, il sera vendu au bureau de prêts sur gages de A. Testart, au coin des rues Toulouse et Royale, tous les gages forfaits, lesquels se composent en partie, des articles ci-dessus mentionnés.

Conditions—Comptant.

N. B.- Chaque article offert sera vendu sans égard au montant prêté. 12déc—

PAR NASH & HODGSON.

Vente des revenus des marchés publics pour l'année 1879.

DÉPARTEMENT DU COMMERCE, HOTEL DE VILLE. Nouvelle-Orléans, 17 décembre 1878.

PAR NASH & HODGSON.—W. I. Hodgson, encanteur. — Bureaux, No 13 de la rue Carondelet.—Il sera vendu aux enchères publiques, dans la chambre du Conseil à l'Hôtel de Ville, LUNDI 23 décembre 1878, à midi, les revenus des marchés publics pour l'année 1879, savoir :

Marché aux fruits et aux légumes,
Marché français à la viande,
Marchés Poydras et Pilié,
Marché Tremé,
Marchés Washington et Port,
Marché St.-Bernard,
Marché LeBreton,
Marché Ste-Marie,
Marché Magasins,
Marché de Jefferson City,
Marché Soraparu,
Marché de la rue Neuvième,
Marché d'Alger,
Marché Claiborne,
Marché Dryades.

TERMES — CONDITIONS ET SPÉCIFICATIONS.

Section 1.—Les revenus de chaque marché seront vendus séparément, chaque adjudication étant pour 12 mois, du 1er janvier 1879 au 31 décembre 1879, à tant par an.

Sect. 2.—Les acheteurs ou fermiers paieront comptant en circulation des E.-U., sur les lieux, au moment de l'adjudication, 10 pour 100 du prix pour un an et immédiatement après la promulgation d'une résolution du Conseil de Ville approuvant la vente des dits revenus, paraîtront devant le notaire désigné de ville et exécuteront des contrats pour les revenus des dits marchés respectivement et séparément, et à ce moment fourniront leurs billets pour les mois de février mars, avril mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre 1879, les dits billets devant être endossés à la satisfaction du maire et de l'administrateur des finances, et faits payables respectivement le vingtième jour, fixé de chaque mois précédant le mois pour lequel le billet est donné, lesquels billets porteront un intérêt de 8 pour cent par an du jour de leur échéance jusqu'au jour du paiement.

Sect. 3.—Les paiements pour le mois de janvier 1879 seront déduits du dépôt de 10 pour cent fait au moment de l'adjudication et le reste ou la balance du dit dépôt de 10 pour cent sera gardé par l'administrateur des finances comme une garantie additionnelle ou comme garantie du paiement de la balance des billets—contrats et seront déduits finalement dans le règlement des billets de décembre, dûs en novembre 1879, pourvu que tous les billets donnés précédemment aient été promptement payés et qu'il n'y ait rien de réclamé par la ville pour pertes ou dommages contre les faiseurs ou endosseurs des dits billets parce qu'il n'y aurait pas eu dans l'exécution, conformité avec les termes et conditions des ventes premières.

Sect. 4.—Il sera stipulé dans les dits contrats que dans le cas de non payement des dits billets à maturité, le dit bail sera forfait et deviendra nul et de nul effet à l'option du conseil de ville, lequel pourra rentrer en possession des dits marchés, sans procédure légale, et pourra réadjuger les dits marchés pour le terme non expiré, soit à l'encan public, soit par des propositions cachetées, pour le compte, et aux risques et aux frais de l'acheteur délinquant et sans indemnité.

Sect. 5.—La personne à laquelle les revenus d'un des marchés publics auront été vendus ne vendra ni ne transférera, n'assignera son droit, titre ou intérêt à aucune personne quelconque, sans avoir préalablement obtenu le consentement du Conseil.

Sect. 6.—Les acheteurs ou fermiers de chaque marché et les personnes qui endosseront leurs billets comme il est dit ci-dessus, signeront tous le contrat notarial ainsi spécifié, et dans le dit acte il sera stipulé :

1. Que le non paiement d'un billet ou des billets à maturité, tous les billets subséquents seront immédiatement dus et exigibles.

2. Que les dits billets ne seront payables qu'en monnaie courante des Etats-Unis.

3. Que tous les faiseurs et endosseurs des dits billets renoncent à tout droit de faire rentrer en compensation contre la ville une créance quelconque qu'ils auraient actuellement ou qu'ils acquerraient par la suite contre la ville de la Nlle-Orléans, et que les dits faiseurs et endosseurs s'engageront à ne faire aucune tentative pour violer les clauses de cette section, sous peine de payer $5000 d'amende, pour laquelle, ils s'engagent eux-mêmes solidairement.

Sect. 7.—La ville gardera le contrôle de la police des marchés et fera exécuter les présentes ordonnances ou les ordonnances qui pourront être par la suite adoptées par le Conseil de Ville.

Sect. 8.—La ville se réserve le droit de rejeter une offre quelconque ou toutes les offres.

JOHN HENRY BEHAN, Administrateur du Commerce.

18déc—

Argent à prêter

SUR diamants, bijoux, montres, argenterie, pianos, glaces et toute espèce de meubles en grandes et en petites sommes, à un intérêt aussi modique que celui d'aucune autre institution de cette ville.

Bureau de prêts de HART, Au No 42 de la rue Baronne, MAURICE J. HART, Directeur.

19jan—1an